

Prospectus simplifié

Legg Mason

Global Funds FCP (Luxembourg)

Fonds commun de placement à compartiments (« Compartiments »)
multiples de droit luxembourgeois

Juillet 2011

Legg Mason Global Funds FCP (Luxembourg)

Prospectus simplifié Pour la distribution en ou à partir de la Suisse

Juillet 2011

Informations importantes

Le présent prospectus simplifié contient des informations essentielles concernant le Legg Mason Global Funds FCP (Luxembourg) et ses Compartiments. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations avant d'investir, veuillez consulter le Prospectus complet le plus récent (le « *Prospectus complet* »). Sauf s'ils sont définis dans le présent document, les termes définis auront la même signification que dans le Prospectus complet. Pour obtenir des détails concernant les participations du Fonds, veuillez consulter le rapport le plus récent.

Les droits et devoirs de l'investisseur ainsi que les relations légales avec le Fonds sont exposés dans le Prospectus complet et le règlement de gestion du Fonds. Le Prospectus complet et les rapports annuels et semestriels les plus récents peuvent être obtenus gratuitement par les investisseurs actuels et futurs auprès de Citibank International plc (Luxembourg Branch) ou de Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. et de tous les intermédiaires.

Objectifs et politiques d'investissement

Séries Equity

Legg Mason Emerging Markets Equity Fund

Ce Compartiment vise à réaliser une plus-value en capital à long terme en investissant au moins 70 % de son Actif Total en Titres de Participation des Marchés Émergents (voir *Glossaire* dans le Prospectus complet), cotés ou négociés sur un Marché réglementé. Le Gestionnaire investira dans divers secteurs d'activités d'un groupe diversifié de pays émergents et moins développés sans qu'aucune restriction sur la capitalisation ne lui soit imposée (veuillez vous reporter au chapitre « *Considérations spéciales et facteurs de risque* » du Prospectus complet, et plus particulièrement aux parties « *Valeurs Étrangères - Marchés émergents* » et « *Europe Centrale, Europe de l'Est - Russie* »).

Tandis que le Compartiment investira au moins 70 % de son Actif Total en Titres de Participation des Marchés Émergents, le Gestionnaire pourra investir les 30 % restants de l'Actif Total du Compartiment dans des valeurs autres que des Titres de Participation des Marchés Émergents ; titres de créance émis ou garantis par des gouvernements, leurs organismes ou leurs émanations et subdivisions politiques, notés au moins *Investment Grade* par une NRSRO au moment de leur acquisition ; titres de créance d'entreprises (y compris titres convertibles et non convertibles) notés *Investment Grade* par une NRSRO au moment de leur acquisition, tels que les billets à ordre librement cessibles, obligations non garanties, effets de commerce, certificats de dépôt et acceptations bancaires émis par des entreprises industrielles, de service public, services financiers, commerciaux ou compagnies financières ; titres adossés à des créances hypothécaires ou titres adossés à des créances ; et warrants. Au maximum 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment peuvent être investis en actions, obligations ou instruments non cotés ni négociés sur un Marché réglementé. 10 % au maximum de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment peuvent être investis en actions ou parts d'autres OPCVM ou OPC.

Aux fins d'une gestion de portefeuille efficace et de couverture, le Compartiment peut investir dans les instruments financiers dérivés négociés en bourse et négociés de gré à gré suivants : contrats à terme, options, swaps, achats de devises à terme et autres produits dérivés décrits dans le Prospectus complet.

Pour toutes les limites mentionnées ci-avant, les actifs sous-jacents se rapportant aux produits dérivés ci-dessus doivent être pris en considération dans la détermination de l'Actif Total et doivent être conformes à la politique d'investissement précitée.

La devise de référence du Compartiment est le Dollar US. Des actifs du Compartiment peuvent être investis dans des placements libellés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment. En conséquence, le Compartiment peut être exposé au risque devise en raison des fluctuations de taux de change entre ces autres devises et le Dollar US. Le Gestionnaire peut ou non tenter de minimiser ce risque en utilisant diverses stratégies de couverture au moyen de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. De plus amples informations concernant ces stratégies de couverture de risque de change et les risques y afférents figurent à la section « *Techniques d'Investissement* » du Prospectus complet, ainsi qu'à la section « *Considérations spéciales et facteurs de risque* » du Prospectus complet.

Ce Compartiment a été activé le 4 mai 2001.

Tous les Compartiments visés ci-dessus peuvent également recourir à différents instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, dans les limites permises par les restrictions d'investissement décrites dans le Prospectus complet. Même un investissement de petite taille dans ces instruments peut avoir un impact important sur l'exposition du Compartiment aux risques de marché, de change et de taux d'intérêt d'un Compartiment. La valeur des investissements peut aussi bien baisser qu'augmenter et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant investi.

Profil de risque des Compartiments

Chaque Compartiment présente des risques propres liés à sa politique d'investissement ; ceux-ci sont détaillés plus précisément dans le Prospectus complet. Toutefois, les Compartiments ont été regroupés en plusieurs catégories en fonction de leur profil de risque :

Série Equity

Compartiments Emerging Market Equity
Legg Mason Emerging Markets Equity Fund

Profil de risque des Compartiments Emerging Market Equity

Les Compartiments investissant en actions des marchés émergents doivent être considérés comme spéculatifs. Il est vivement conseillé aux personnes investissant dans de tels Compartiments de bien peser les risques spécifiques inhérents aux marchés émergents, qui sont nettement supérieurs à ceux normalement liés aux investissements en titres étrangers.

Performances des Compartiments

Voir l'Annexe I pour les graphiques des performances de toutes les Classes de Parts à l'exception des Classes I et M dans la devise de référence des Compartiments. Les performances des autres Classes peuvent être différentes en fonction des commissions appliquées. Les performances historiques relatives à toutes les classes de parts, y compris la Classe I et la Classe M, sont disponibles au siège de la Société de gestion. Il n'est pas garanti que les objectifs et la politique d'investissement des Compartiments soient réalisés.

Avertissement sur les Performances

Les performances passées ne constituent pas nécessairement une indication des performances futures et elles peuvent ne pas se répéter. Il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant investi étant donné que les prix des Parts et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs des Compartiments de la Série Equity recherchent une appréciation du capital à long terme sur un horizon à moyen ou long terme, généralement de cinq ans ou plus. Ils doivent être prêts à accepter une volatilité des cours élevée à court terme pour viser des gains à plus long terme.

Traitement des revenus

La Société de gestion peut décider à son gré de distribuer des dividendes ou de réinvestir les gains se rapportant aux Parts Ordinaires ; en revanche, les Parts de Distribution donnent droit à des paiements de dividendes réguliers.

Dépenses

Les commissions suivantes seront facturées aux Compartiments :

	Parts de Classe A	Parts de Classe B	Parts de Classe C	Parts de Classe M	Parts de Classe I
Dépenses des Porteurs de Parts	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à
Commission de vente initiale (1)	5 %	-	2,50 %	-	-
Commission de rachat (1)	-	CVCD (2)	-	-	-
Frais de conversion (1)	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Dépenses des Compartiments					
Commissions de gestion (3)	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à
Série Equity					
Legg Mason Emerging Markets Equity Fund	1,92 %	1,92 %	2,67 %	0,02 %	0,92 %
	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à
Frais de conservation (4)	0,15 %	0,15 %	0,15 %	0,15 %	0,15 %

- (1) Si elle le juge opportun, la Société de gestion peut porter en compte une commission à concurrence de 1 % de la Valeur nette d'inventaire des Parts faisant l'objet d'une souscription, d'un rachat ou d'une conversion, afin d'éviter aux Porteurs de Parts restants de supporter les charges fiscales ou coûts de transaction encourus lors de l'achat et/ou de la réalisation d'actifs pour un Compartiment. Les frais ainsi perçus seront portés au bénéfice du Compartiment concerné.
- (2) Une Commission de vente conditionnelle différée (« CVCD ») de 4 % maximum sera perçue par tout Intermédiaire ou, pour les demandes de rachat directes, par l'Agent de transfert et de tenue des registres en cas de rachat de Parts de Classe B de chaque Compartiment, en fonction du temps qui s'est écoulé depuis l'émission des Parts de Classe B. En outre, les Parts de Classe B seront soumises à une commission annuelle de 1,00 % maximum.
- (3) Une Classe P n'est pas soumise à une commission de vente initiale, ni à une commission de rachat. Elle est soumise à une commission de conversion plafonnée à 1 % et à des droits de garde plafonnés à 0,15 %, et sera soumise à une Commission de gestion annuelle. A la date du présent prospectus, aucune Part de Classe P n'est proposée par les différents Compartiments.

Une Commission de gestion sera facturée et attribuée à la Société de gestion, aux Gestionnaires et aux Intermédiaires. Les taux annuels appliqués pour chaque semestre seront publiés dans les rapports annuels ou semestriels couvrant cette période.

- (4) Commissions et frais de la Banque dépositaire, Agent administratif, Agent de transfert et de tenue de registres, jusqu'à 0,15 % par an sur la base de la Valeur nette d'inventaire moyenne journalière. Nonobstant ces commissions, le Fonds peut encourir en sus des frais et commissions sur opérations de la Banque dépositaire et de ses correspondants, conformément aux pratiques usuelles au Luxembourg ; les montants payés figurent dans les rapports financiers du Fonds.

Pour les Ratios de frais totaux des Compartiments, voir l'Annexe II.

Fiscalité du Fonds

Une taxe (« *Taxe d'abonnement* ») de 0,05 % par an, payable trimestriellement, est due sur l'actif net du Fonds à l'État luxembourgeois. Cette taxe est calculée trimestriellement sur la base de la Valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment au dernier jour du trimestre. Pour les Parts de la Classe I et les Parts de la Classe M, une taxe réduite de 0,01 % par an s'applique.

Pour les actifs d'un Compartiment investis dans d'autres OPC luxembourgeois, la taxe susmentionnée n'est pas due. Sous réserve des dispositions des Lois du 21 juin 2005, selon la législation et les usages actuellement en vigueur, aucun autre impôt n'est à payer à l'État luxembourgeois ou à une municipalité luxembourgeoise et aucune retenue à la source ne sera prélevée sur les dividendes provenant des Parts émises par le Fonds.

En outre, les actifs du Fonds ou des Compartiments peuvent être soumis au paiement d'impôts et taxes perçus par des administrations fiscales ou gouvernementales dans les pays dans lesquels le Fonds ou les Compartiments sont enregistrés ou commercialisés.

Publication quotidienne du cours

La Valeur nette d'inventaire par Part de chaque Compartiment est publiée conformément aux lois en vigueur dans les journaux que le Conseil d'administration aura ponctuellement choisis. Elle pourra également paraître dans d'autres publications choisies par la Société de gestion dans les pays où les Parts sont offertes à la vente. La Valeur nette d'inventaire des Compartiments peut être obtenue chaque Jour ouvrable au siège social de la Société de gestion, du Dépositaire ou par le biais d'un Intermédiaire.

Comment acheter / convertir / vendre des parts

Vous pouvez acheter, convertir et vendre des Parts directement ou par le biais d'un Intermédiaire autorisé chaque Jour ouvrable. Afin d'être traités un Jour d'évaluation, les ordres d'achat, de conversion ou de vente doivent être reçus par l'Agent de transfert et de tenue des registres dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessous :

Compartiment	Limite de réception des ordres
Legg Mason Emerging Markets Equity Fund	Avant 23h00, heure de Luxembourg, deux jours ouvrables avant le Jour d'évaluation

Les ordres reçus après les délais indiqués dans le tableau ci-dessus seront considérés comme reçus le Jour ouvrable suivant.

Le prix de souscription est à payer à la Banque dépositaire dans un délai de trois Jours ouvrables après le Jour d'évaluation concerné, sauf pour les Compartiments Legg Mason Emerging Markets Equity Fund, pour lesquels le prix de souscription est à payer à la Banque dépositaire dans un délai de quatre Jours ouvrables après le Jour d'évaluation concerné. Le prix de souscription est basé sur la Valeur nette d'inventaire déterminée au Jour d'évaluation, augmenté de toutes commissions de vente et taxes d'émission.

Les produits de rachat seront payés au plus tard quatre Jours ouvrables après le Jour d'évaluation au cours duquel l'Agent de transfert et de tenue des registres a reçu les demandes de rachat concernées. Le prix de rachat est basé sur la Valeur nette d'inventaire calculée au Jour d'évaluation, à laquelle on retranche toutes commissions de rachat et impôts et taxes applicables.

Les investisseurs peuvent convertir des Parts sans avoir à payer la moindre commission de vente ou CVCD. Une commission de conversion de 1 % peut s'appliquer, telle que décrite en de plus amples détails dans le Prospectus complet.

Informations sur les Parts

Les Parts de chaque Compartiment seront divisées en différentes Classes, permettant une différenciation supplémentaire des parts en fonction des modalités de souscription et de rachat et/ou des frais auxquels elles sont soumises, ainsi que de leur disponibilité pour certains types d'investisseurs. Chaque Classe pourra émettre des Parts présentant différents droits à distribution ; une Sous-classe et les Parts de chaque Sous-classe pourront être proposées à la souscription dans différentes devises, les Devises d'offre (voir l'Annexe I du Prospectus complet pour plus d'informations). Les Classes et Sous-classes de Parts ne seront pas toutes disponibles dans tous les pays, ni chez tous les Intermédiaires. Par ailleurs, le choix de la Devise d'offre pourra être restreint.

Informations supplémentaires

Structure juridique :

Legg Mason Global Funds FCP (Luxembourg) est un fonds commun de placement constitué à Luxembourg le 24 juin 1988. Sa durée est indéterminée. Il est régi par la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée. Il s'agit d'un fonds à compartiments dans la mesure où il est divisé en différents compartiments dont chacun représente un portefeuille d'actifs.

Société de gestion :

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., 145, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

Banque dépositaire, Agent administratif, Agent de transfert et de tenue de registres :

Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

Réviseurs d'entreprise agréés :

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Autorité de tutelle :

Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Promoteur :

Legg Mason Investments (Europe) Limited, Royaume-Uni

Pour plus d'informations

Veillez contacter Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A, 145, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

Tél : 00352 246 94 121

Fax : 00352 246 94 141

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS EN SUISSE

Représentant et Service de paiement en Suisse

Le Représentant et Service de paiement en Suisse est :

BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich
Selnaustrasse 16
Case postale
8022 Zurich

Lieu de distribution des documents déterminants

Des copies du Règlement de gestion, du Prospectus, du Prospectus Simplifié ainsi que des rapports annuels et semestriels du Fonds pourront être obtenues gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

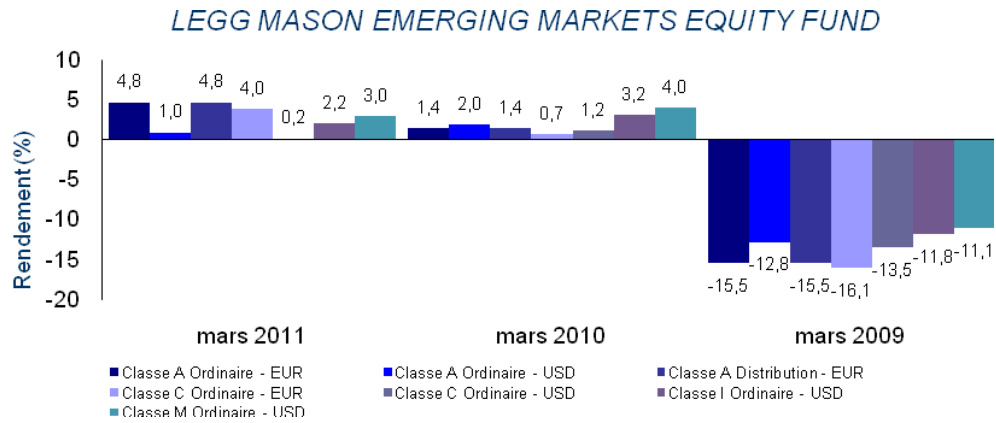
Publications

La Valeur nette d'inventaire des Parts de chaque Compartiment avec la mention « commissions non comprises » sera publiée quotidiennement sur le site www.swissfunddata.ch.

Les publications en Suisse relatives au Fond, en particulier la publication des modifications du Règlement de gestion et du Prospectus, seront effectuées sur le site www.swissfunddata.ch ainsi que dans la « Feuille officielle suisse du commerce » (FOSC).

Performances des Compartiments sur trois ans

Série Equity



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

TOTAL DES FRAIS SUR ENCOURS AU 31 MARS 2011

Série Equity		
Legg Mason Emerging Markets Equity Fund	Classe A Distribution EUR	2,20 %
	Classe A Ordinaire EUR	2,23 %
	Classe A Ordinaire USD	2,19 %
	Classe C Ordinaire EUR	2,95 %
	Classe C Ordinaire USD	2,95 %
	Classe I Ordinaire USD	1,04 %
	Classe M Ordinaire USD	0,24 %

Taux de rotation du portefeuille ("PTR") au 31 mars 2011

Legg Mason Emerging Markets Equity Fund	95.44%
--	--------

